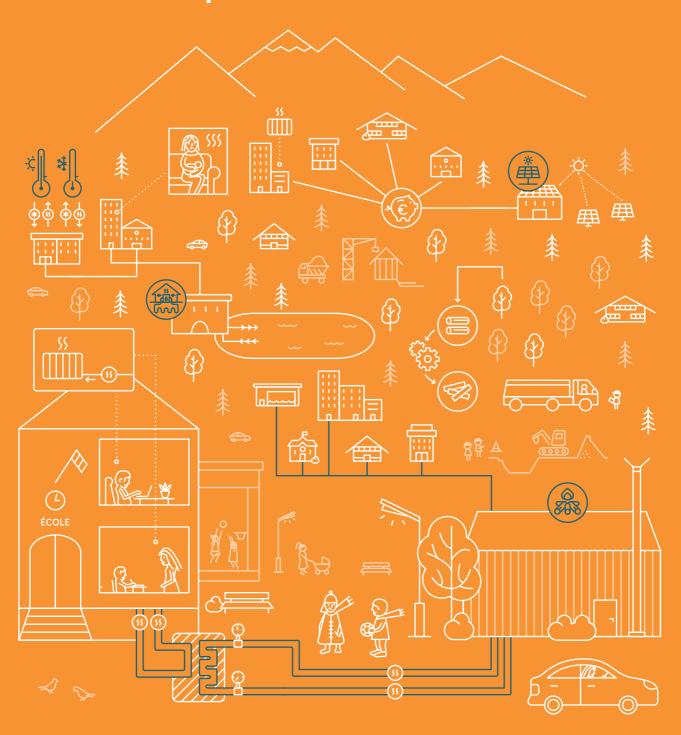


# Création et exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid



# Pourquoi choisir Syan'Chaleur pour construire mon réseau de chaleur ?

#### UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Chaque projet dispose d'une gouvernance mise en œuvre au travers d'un Comité de Pilotage. Il regroupe les élus et agents des communes et de Syan'Chaleur ainsi que les autres partenaires éventuels (Département, intercommunalités...). Il permet d'associer les partenaires du projet aux décisions lors des phases de travaux et d'exploitation.

#### ■ UN SERVICE PUBLIC AU PROFIT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La régie est équilibrée financièrement et propose une vente de la chaleur au prix coutant du service public. Une comptabilité analytique permet une transparence des éléments économiques pour la commune. Le budget annexe de la régie supporte la totalité des montants d'investissement et les emprunts associés.

# ■ UNE COMMUNICATION RAPPROCHÉE AVEC LES ABONNÉS

Syan'Chaleur a développé un panel complet de supports de communication permettant d'établir une relation de proximité et de confiance avec les usagers.

#### **■ UNE EXPERTISE ÉPROUVÉE**

La régie dispose d'un personnel dédié et porte déjà plusieurs projets en Haute-Savoie, avec un savoir-faire reconnu de la part de l'ensemble des acteurs des projets réalisés et en cours de réalisation.

## Qui est Syan'Chaleur?

Syan'Chaleur est une **régie du Syane** chargée de piloter la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de **réseaux publics de chaleur et de froid**. Elle gère également le service auprès des usagers.

Pour accompagner la **transition énergétique du territoire**, le Syane s'engage depuis 2017 dans la réalisation de projets valorisant les **énergies renouvelables** pour l'ensemble des collectivités lui ayant transféré la compétence.

La création de Syan'Chaleur, régie à simple autonomie financière, est un outil opérationnel de gestion du **Service Public Industriel et Commercial** (**SPIC**) rattaché à la production et la distribution de chaleur et de froid.

# Comment confier la réalisation de mon réseau de chaleur à la régie Syan'Chaleur?

#### PAR LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Selon la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la compétence réseau de chaleur et de froid appartient aux communes. Ces dernières peuvent la transférer à un établissement public disposant de la compétence optionnelle comme le Syane. Elle est alors exclusive et implique, en cas d'une gestion en régie, que Syan'Chaleur :

- soit le maître d'ouvrage de toutes les installations publiques de production et de distribution de chaleur et/ou de froid du territoire.
- finance les installations de production et de distribution du réseau de chaleur,
- assure le transfert avec les entreprises de tous les actes ou marchés relatifs à la création et/ou l'exploitation d'un réseau de chaleur,
- coordonne les relations avec les usagers et les exploitants des réseaux.

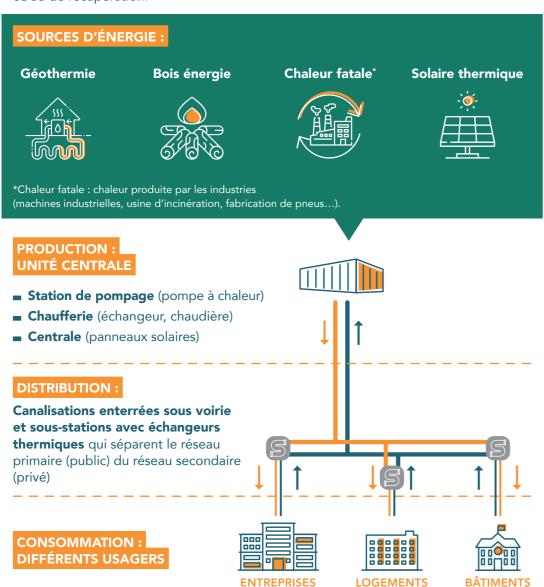
# QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU DE CHALEUR OU DE FROID?

**PUBLICS** 

Un réseau de chaleur ou de froid est composé d'une unité de production centrale alimentée en énergie renouvelable locale, qui produit de la chaleur ou du froid, redistribué à travers un réseau de distribution hydraulique.

### Fonctionnement d'un réseau de chaleur

Les réseaux de chaleur permettent de mobiliser des ressources renouvelables et/ou de récupération.



## Quels avantages pour le territoire et ses usagers?

Mutualiser la production de chaleur ou de froid est un procédé plus efficient et plus respectueux de l'environnement que des installations individuelles.



■ Proximité : alimentation majoritairement à partir de ressources locales



**■** Énergie décarbonée : plus de 70% d'énergies renouvelables et de récupération



**■** Performances optimisées : efficients et innovants



**■** Production centralisée : remplace l'utilisation des chaudières fioul ou gaz individuelles et collectives



Emploi: création d'emplois non délocalisables



Stabilité des coûts : un prix du service public maîtrisé

# Quels sont les différents modes de gestion d'un réseau pour une collectivité?

Pour développer et exploiter son réseau de chaleur ou de froid, une collectivité a le choix entre trois modes de gestion :

- Une régie\* dotée de la seule autonomie financière par laquelle elle gère directement l'assemblée délibérante et dispose d'un budget propre. C'est le cas de la régie Syan'Chaleur.
- Une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- Une délégation de service public avec la gestion d'un service public dont elle a la

\*articles L2221-1 à L2221-14 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)



## Qui est le Syane?

Le Syane est l'établissement public des énergies et du numérique de Haute-Savoie. Il apporte son expertise, initie des **projets innovants et accompagne les collectivités** du territoire de la conception à la réalisation et au suivi de leurs actions.

Depuis 1950, il travaille pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers du territoire. Aujourd'hui son action est répartie en 7 compétences : réseaux électricité, gaz, chaleur, énergies renouvelables, éclairage public, mobilité électrique et aménagements numériques.

En amont des questionnements autour du mode de gestion du projet de réseau de chaleur, **le Syane pilote des études de faisabilité** pour le compte de ses adhérents. Cette aide à la décision est co-financée entre l'adhérent et le Syane.

#### Pour plus d'informations

www.syanchaleur.fr contact@syanchaleur.fr 04 50 33 50 60

in



